



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

Le 26 février 2020,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en	Exercice :	23
	Présents :	15
	Votants :	19

L'an deux mil vingt, le 24 du mois de février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François. DELDICQUE, Monique SOULIER Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Jean-Claude PELISSE, Brigitte MIGNOT, Christophe JULLIAN-DESAYES, Maryline BOROWIAK, Jacqueline GUICHARD, Claire KERRINCKX, Luc BASSETTE, Kathia VENDONIS, Emmanuel EGLAINE, Simon MIGNOT, Christian CANTEL

ABSENTS / EXCUSES : Michel BELANTAN, Gabriel PERICAS, Marjorie COURBI, Emmanuel MORESTIN

POUVOIRS : Thierry SOHIER donne pouvoir à Magali GRISEL
Sylvie DRAME donne pouvoir à Christophe JULLIAN-DESAYES
Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Xavier LE DUFF
Patrick BLANDIN donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryline BOROWIAK

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du Conseil Municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2020
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2020
- Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2019
- Affectation du Résultat 2019
- Budget primitif 2020 : fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes foncières
- Budget Primitif 2020 : Commune
- Subvention 2020 au Centre Communal d'Action Sociale
- SEDI – travaux enfouissement sur Charpenay
- Questions orales

Magali GRISEL fait remarquer l'absence de Monsieur Patrick BLANDIN alors que lors du Conseil Municipal dernier du 18 février 2020, celui-ci a quitté la salle avec les élus de l'opposition reprochant l'absence de certains adjoints et obligeant le report du Conseil Municipal permettant le vote du budget.

L'opposition indique que Monsieur BLANDIN est absent pour des raisons professionnelles et que sur le mandat certains adjoints ont été absents bien plus que les membres de l'opposition.

1. Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2020
Délibération N° 2020-02-1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 abstentions et 13 voix POUR, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2020 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

2. Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 18 février 2020
Délibération N° 2019-02-2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 abstentions et 13 voix POUR, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2020 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

3. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019
Délibération N°2019-02-3

M. Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances, rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer d'une part sur le Compte Administratif 2019 dressé par M. Jean-François DELDICQUE, Maire et par M. Jean-Michel MARTIN COCHER, Receveur Municipal en ce qui concerne le Compte de Gestion 2019, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré ainsi que les restes à réaliser 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 lesquels se présentent ainsi :

038123
TRES. LA TOUR-DU-PIN



22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

II-1
Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recettes émis (b)	1 015 564,00	2 112 282,00	3 127 846,00
Réductions de titres (c)	596 306,02	2 193 397,28	2 789 703,30
Recettes nettes (d = b - c)	596 306,02	787,00	787,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		2 192 610,28	2 788 916,30
Mandats émis (f)	1 015 564,00	2 112 282,00	3 127 846,00
Annulations de mandats (g)	716 074,22	1 672 426,41	2 388 500,63
Dépenses nettes (h = f - g)	716 074,22	730,28	730,28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 671 696,13	2 387 770,35
(h - d) Déficit	119 768,20	520 914,15	401 145,95

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	115 684,58		-119 768,20		
TOTAL I	463 264,98	463 264,98	520 914,15		-4 083,62
II - Budgets des services à caractère administratif	578 949,56	463 264,98	401 145,95		520 914,15
TOTAL II					516 830,53
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	578 949,56	463 264,98	401 145,95		516 830,53

Il rappelle que M. le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2019 tels qu'ils ont été présentés.

Le solde des restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement s'établit à 5 353.35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire, ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2019, et le compte de gestion 2019.

4. Budget Général de la Commune – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – Délibération N°2019-02-4

M. Xavier LE DUFF, Adjoint aux Finances indique que les résultats constatés de l'exercice 2019 figurant au compte administratif 2019 doivent être affectés au budget primitif 2020.

Il sera procédé à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Il propose à l'assemblée de décider d'affecter au Budget Primitif de la Commune 2020 : 520 914.15 € au compte recettes d'investissement : 1068 du chapitre 10 représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **VOTE** à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 tel qu'indiqué ci-dessus.

5. Budget primitif 2020 – Fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières : - Délibération N°2019-02-5

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée les taux, les bases et le réalisé 2019 des taxes d'habitation et foncières communales :

TAXES	TAUX 2019 ET BASES 2019	PREVU 2019
HABITATION	9.05 % 4 432 000 €	401 096 €
FONCIER BATI	15.32 % 4 020 000 €	615 864 €
FONCIER NON BATI	56.05 % 35 900 €	20 322.99€
3 TAXES		1 .037 282.99€

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition et de les reconduire à l'identique.

Soit :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020 PROPOSES
HABITATION	9.05 %	9.05 %
FONCIERE BATIE	15.32 %	15.32 %
FONCIERE NON BATIE	56.61 %	56.61 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les taux ci-dessus indiqués sont votés par le conseil municipal pour l'année 2020.

6. Budget primitif 2020 de la Commune - Délibération N°2019-02-6

Une présentation est faite au Conseil Municipal de la proposition du Budget Primitif 2020 par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement. Ce budget primitif a été communiqué avec la convocation.

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2020 de la Commune par section et par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
013	Atténuations de charges	13 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	111 850.00 €
73	Impôts et taxes	1 762 761.00 €
74	Dotations, subventions et participations	254 660.00 €
75	Autres produits de gestion courante	23 271.00 €
76	Produits financiers	50.00 €
77	Produits exceptionnels	4000.00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 169 592.00 €

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
011	Charges à caractère général	490 807.60 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	936 182.00 €
022	Dépenses imprévues	40 900.00 €
023	Virement à la section d'investissement	389 969.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 700.00 €
65	Autres charges de gestion courante	229 483.40 €
66	Charges financières	70 530.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 020.00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 169 592.00 €

Emmanuel EGLAINE demande pourquoi le compte 6534 – cotisations de sécurité sociale – Part Patronale n'a plus de somme attribuée

Véronique HENRY indique que depuis 2019 les cotisations sont englobés dans un autre compte.

Après en avoir délibéré par 6 abstentions et 13 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 Section de fonctionnement de la Commune tel qu'indiqué ci-dessus avec un vote par chapitre

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	389 969.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 700.00 €
041	Opérations patrimoniales	51 998.91 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	607 014.15 €
13	Subventions d'investissement reçues	185 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000.00 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 444 683.00 €

Luc Bassette demande le détail du montant de 185 000 € affecté au Chapitre 13 et pourquoi cette somme est modifiée par rapport au dernier Débat d'Orientation Budgétaire.

Veronique HENRY répond que ce montant de 185 000 € correspond aux subventions notifiées par les organismes.

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 083.62 €
020	Dépenses imprévues	20 000.47 €
041	Opérations patrimoniales	51 998.91 €
010	Dotations, fonds divers et réserves	2 000.00 €
016	Emprunts et dettes	240 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	9 000.00 €
204	Subventions d'équipements	2 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	494 200.00 €
23	Immobilisations en cours	1 620 400.00 €
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 444 683.00 €

Luc BASSETTE informe que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il avait été proposé la somme de 340 000 € au chapitre 16 Emprunt et Dette. Cette somme étant modifiée au Budget à 240 500 €

Véronique HENRY indique que le montant lors du DOB comprenait le nouvel emprunt sur une année alors qu'il a été décidé de débloquer sur uniquement 2 trimestres.

Emmanuel EGLAINE souligne que la somme indiquée au compte 2152 Installations de voirie est de 345 000.00 € alors que ce compte était notifié à 40 000 € au DOB.

Véronique HENRY informe que cela englobe tous les travaux de voirie prévus au PPI dont les travaux de Charpenay mis à l'ordre du jour lors de ce conseil.

Après en avoir délibéré par 6 abstentions et 13 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 Section Investissement de la Commune tel qu'indiqué ci-dessus avec un vote par chapitre

7. Subvention au centre communal d'action sociale : CCAS - Délibération N°2019-02-7

Monsieur le Maire, indique qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune afin de lui permettre de fonctionner durant l'année 2019.

Il propose une subvention à hauteur de 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- **Le versement de la subvention de 30 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

8. SEDI Travaux d'enfouissement BT/TEL Charpenay - Délibération N°2019-02-8

Dans le cadre d'une restructuration du réseau HTA portée par ENEDIS dans le secteur du lotissement « Charpenay », la commune de SAINT CLAIR DE LA TOUR pourrait réaliser l'enfouissement des réseaux électrique et Orange.

La réalisation d'une tranchée d'environ 360m pour la pose de câbles BT avec reprise des branchements et pose de fourreaux pour le réseau Orange et ses branchements d'abonnés. Le SEDI posera en attente le TPC 160 pour le déroulage du câble HTA.

Opération N° 19-005-377 :

Enfouissement Electricité Charpenay

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	141 068 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	80 047 €
La participation aux frais de Maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	3 454 €
Contribution aux Investissements s'élèverait à :	57 567 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal doit délibérer sur le coût :

- du projet présenté et du plan de financement de l'opération de **61 021 €**
- de la contribution correspondante du SEDI pour **3 454 €**

Enfouissement Téléphone Charpenay

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	41 781 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	0 €
La participation aux frais de Maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	1 990 €
Contribution aux Investissements s'élèverait à :	39 791 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur le coût :

- du projet présenté et du plan de financement de l'opération de **41 781 €**
- de la contribution correspondante du SEDI pour **1 990 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'engagement de ces travaux - opération 19-005-377

9. SEDI Travaux d'enfouissement Eclairage Public Charpenay - Délibération N°2019-02-9

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié également la faisabilité toujours sur le lotissement Charpenay de l'opération ci-dessous :

Opération N° 19-006-377 :

Enfouissement Charpenay Eclairage Public

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	27 986 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	5 886 €
La participation aux frais de Maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	999 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette Opération s'élève à :	21 100 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur le coût :

- du projet présenté et du plan de financement de l'opération **22 099 €**
- de la contribution correspondante du SEDI pour **990 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'engagement de ces travaux - opération 19-006-377

Claire KERRINCKX demande si d'autres subventions, que la participation du SEDI, sont demandées pour ces travaux.

Véronique HENRY informe qu'actuellement il n'y a pas de demande de subvention lancée mais qu'effectivement il est prévu de voir si une subvention peut être demandée à la CCVDD dans le cadre du fonds de concours 2020.

10. Questions orales :

- 1) Jacqueline GUICHARD rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 janvier 2020 concernant le séisme qui a frappé la ville du Teil en Ardèche il avait été demandé des précisions de la part de la mairie de Teil, notamment sur les aides de l'Etat, le remboursement des assurances et l'usage d'une éventuelle subvention de notre commune. Elle souhaite savoir si un contact a été pris.

Véronique HENRY indique qu'actuellement la Mairie du Teil n'a pas encore déterminé de projets précis devant palier aux urgences.

Luc BASSETTE donne quelques informations, il y a 2600 sinistrés, 540 arrêtés de mise en péril et le montant des dégâts se chiffre à 70 millions d'euros, et informe que l'aide du Lion's Club a été de 70 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce point sera proposé au prochain conseil Municipal.

- 2) Monsieur le Maire explique que Patrick BLANDIN ne pouvant assister au conseil, retenu par des obligations professionnelles, souhaite toutefois poser la question suivante :

"Un candidat a adressé à des responsables d'entreprises saint-clairois un courrier de propagande. De toute évidence, ces données à caractère personnel ont été croisées sur la base de fichiers publics à des fins de communication politique ce qui est susceptible de constituer un détournement de finalité. Un tel acte constitue une infraction pénalement réprimée par l'article 226-1 du code pénal.

Pouvez-vous nous confirmer que la Mairie ou toute autre collectivité n'a pas mis à disposition d'un candidat, à quelque titre que ce soit, un fichier autre que la liste électorale pour des besoins de communication électorale ?"

Monsieur le Maire répond que la Mairie n'a transmis aucune information aux candidats étant donné que cela est interdit par la loi.

Les conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition se remercient mutuellement pour ce mandat passé. Même si nous n'étions pas toujours d'accord, cela a permis de faire avancer ou concrétiser les projets.

Fin de la séance à 20h15